

Agen, jeudi 8 novembre 2012

DOSSIER DE PRESSE

Décision modificative n°2

Pour la quatrième fois cette année, les 40 conseillers généraux se réunissent en session plénière à l'Hôtel du Département. Cette séance est consacrée à la Décision modificative n°2 et vise à ajuster les décisions prises lors du vote du Budget en avril dernier, et à adopter des mesures exceptionnelles.

1. Des politiques volontaristes dans un contexte toujours incertain

Dans cette période particulièrement difficile, le Conseil général refuse de céder au défaitisme et poursuit ses efforts, en matières de modernisation et de développement du Lot-et-Garonne. A ce titre, les mesures proposées par l'exécutif, dans le cadre de la DM 2, répondent aux enjeux suivants :

- **Redynamiser l'économie et l'agriculture lot-et-garonnaises**
 - Avec la déclinaison du Schéma de développement économique visant à renforcer l'attractivité du département et à répondre aux attentes des chefs d'entreprises qui souhaitent investir et/ou se développer
 - Avec de nouvelles actions en faveur du monde agricole, visant à soutenir la filière caprine et à encourager les initiatives innovantes telles que la culture du stévia.

- **Favoriser l'enseignement artistique dans l'éducation scolaire**
 - Avec la mise en place de chorales départementales, constituées en grande majorité de collégiens, sur la base du volontariat

- **Améliorer la qualité de vie des Lot-et-Garonnais**
 - Avec l'évolution des régimes d'aides aux collectivités, permettant d'intégrer des critères d'équité territoriale, de justice fiscale ou encore de développement durable

A travers ces différentes actions, le Conseil général démontre une nouvelle fois l'importance de son rôle dans l'amélioration du quotidien des Lot-et-Garonnais.

2. Zoom sur les principaux dossiers de la DM 2

Soutien à l'agriculture

- **Une nouvelle action en faveur de la filière caprine**

Dans le contexte agricole difficile que l'on connaît tous, la filière caprine reste un secteur d'activité en développement, d'une part parce qu'il intéresse les jeunes agriculteurs et d'autre part parce qu'il constitue une alternative aux exploitations traditionnelles qui souhaitent se diversifier. Cette filière n'ayant pas participé aux travaux menés lors des Etats généraux de l'agriculture car en pleine structuration, le Conseil général a décidé de soutenir cette production pour l'amélioration qualitative du lait et la qualité sanitaire et génétique du cheptel.

Très présente dans la partie nord du Lot, **la filière caprine compte 44 producteurs et plus de 6 000 chèvres**. En moyenne, une exploitation caprine compte entre 50 et 60 chèvres quand il s'agit de production de fromages ou quelque 250 chèvres quand il s'agit de production de lait.

Concernant la transformation, elle est organisée comme suit :

- **deux laiteries collectant sur le département** → Terra Lecta à Surgères (16) pour le Cabecou de Caussade et la Fromagerie de la Lémance à Fumel (47) pour la production biologique
- **en direct sur l'exploitation pour une vingtaine de producteurs**, qui vendent leurs produits sur des marchés, dans des restaurants...

Au total, **ce sont environ 2,9 millions de litres produits par an**, dont 2,5 millions destinés aux groupes coopératifs. Les 400 000 litres restants sont utilisés pour la production fromagère.

Afin de renforcer cette filière conformément aux attentes des producteurs, il convient d'intervenir sur :

- la qualité du lait → elle se traduit par des analyses individuelles sur chaque exploitation, 3 fois par an durant la lactation. Ces analyses permettent si besoin de mettre en place des mesures préventives ou correctives sur chaque élevage
- la qualité sanitaire et génétique du cheptel → le choix des chevrettes étant capital pour la réussite des élevages, leur renouvellement est nécessaire pour un bon résultat économique de l'exploitation. Un répertoire du cheptel avec les meures de performance et les garanties sanitaires est donc indispensable pour développer au mieux les exploitations (renouvellement interne et création d'élevages sains).

Le Conseil général a donc adopté de nouvelles mesures pour accompagner ces démarches. Il débloque ainsi une enveloppe de 90 000 € sur trois ans (2013-2015), soit une aide annuelle de 30 000 €.

- **Une aide pour développer la culture de stévia**

Encore peu développé en France, **le stévia est un édulcorant naturel très prometteur**. Et pour cause, les extraits de stévia :

- ont un **très fort pouvoir sucrant**, jusqu'à 300 fois supérieur au sucre
- restent des **composés naturels**, contrairement à l'aspartame.

L'association Sweet Via, portée par Philippe Boutié (ex responsable commercial Sucre Daddy) et Pierre Jannot (gérant de la société Rouages), souhaite étudier la viabilité économique de cette culture, en vue de développer une filière locale. Pour ce faire, dès 2013, à titre expérimental, elle met à disposition de 10 producteurs lot-et-garonnais des plants de stévia et le matériel nécessaire afin d'effectuer une plantation manuelle, de mettre en place l'irrigation, le paillage, désherber de manière biologique, de tailler et de récolter, soit un total de 90 heures de travail estimé par an et par producteur.

Le centre de recherches Invenio sera chargé d'accompagner les producteurs dans cette phase expérimentale : sélection variétale des plantes de stévia, amélioration énergétique, mise en place des cultures, étude de la physiologie de la plante, définition d'un itinéraire technique compatible avec l'agriculture biologique...

Au total, le coût de ce programme s'élève à 115 000 € sur la période 2012-2014.

Soucieux d'accompagner cette expérimentation, le Conseil général accorde une aide de 14 800 € à Invenio (pour le développement de cette culture) et à l'association Sweet Via (pour son fonctionnement).

Soutien à l'économie et à l'emploi

• **Etat d'avancement du Schéma de développement économique**

Adopté fin 2009 par l'Assemblée départementale, le Schéma de développement économique (SDE) est depuis décliné afin de répondre aux besoins des chefs d'entreprises, de soutenir l'emploi et d'accompagner les projets innovants. Comme Pierre Camani s'y était engagé, le SDE fait régulièrement l'objet de bilan.

La marque ECO 47 pour valoriser l'économie lot-et-garonnaise

Logo, site Internet, panneaux de signalisation... Le Conseil général, en partenariat avec les acteurs économiques, les chambres consulaires les collectivités compétentes en matière d'action économique, habille l'économie lot-et-garonnaise avec la marque ECO 477. Ces outils visuels ont pour but d'attirer l'attention sur le département des « créateurs d'emplois », en offrant une meilleure attractivité et plus de visibilité au Lot-et-Garonne. En effet, séduire les entrepreneurs passe par une campagne de communication et un plan de promotion qui mettent en avant les atouts du département. Un film de promotion économique est également en cours de réalisation, avec les secteurs d'activité phares tels que l'agroalimentaire, la santé, la cosmétologie, le développement durable, la recherche et le développement...

Le portail Internet dédié à l'économie : www.eco47.fr

En se dotant d'un tel outil, le Conseil général met à la disposition des porteurs d'un projet de développement ou de création d'entreprise l'ensemble des informations facilitant leurs démarches. Ainsi, ils ont accès en quelques clics aux chiffres clés sur l'économie, aux données structurantes du département, à la bourse de l'immobilier, aux informations sur les ZAE via un lien vers les sites Invest'In 47 et le mémento des aides publiques, mais aussi aux informations pratiques (présentation des partenaires, téléchargements de documents...). Gain de temps, rapidité et confort de recherche... autant d'avantages pour les utilisateurs qui découvrent ainsi tous les atouts du Lot-et-Garonne

Quelques chiffres clés sur le SDE

- 5 nouveaux régimes d'aides créés
- 59 projets d'investissement d'entreprises aidées pour un montant total de 3,77 M€
- 270 prêts d'honneur pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises
- 89 dossiers de créateurs – repreneurs aidés
- 913 emplois maintenus ou créés
- 2 clusters labellisés, 3 projets de clusters en cours, avec une mobilisation d'une trentaine d'entreprises, de 10 centres de recherche et d'expérimentations et de 6 centres de formations
- 1 création de syndicat mixte pour le développement de la Zone d'activités du Néracais autour de l'agriculture « amont »
- 6 conventions de partenariat signées entre le Conseil général et des organismes de conseil et d'expertise, au bénéfice des entreprises lot-et-garonnaises (dans les domaines du développement industriel, de la création, de l'innovation, du design...)

- **Avance remboursable à l'association APIHA**

APIHA est une entreprise ordinaire, mais sa particularité est qu'elle recrute des personnes présentant un handicap. En effet, APIHA signifie Association pour l'insertion des handicapés adultes. Présente sur l'ensemble du Lot-et-Garonne à travers 6 entreprises, elle embauche des personnes exclues du milieu dit classique. Dirigée par Walter Krieger, APIHA emploie 254 salariés dont 219 travailleurs handicapés.

Les entreprises adaptées de l'Apiha fabriquent ou conditionnent des produits sous marques propres (Les Jardins d'Aquitaine, Maître Jardinier, Festifruits, Saveurs & Épices, Casteldélices, Le Confortable...). Elles réalisent aussi des prestations de services pour le compte de gros industriels, la grande distribution, les PME et PMI, les collectivités et les particuliers. Les sites sont répartis comme suit :

- Agen - Les jardins d'Aquitaine (75 salariés) : conditionnement de fruits et légumes frais et d'herbes aromatiques fraîches
- Casteljaloux - Casteldélices (40 salariés) : transformation et valorisation de fruits moelleux (pruneaux, abricots, figes...)
- Fumel - Aqui Prestations (16 salariés) : découpe et conditionnement de rubans parfumés, réalisation de coffrets cadeaux (collectivités, comités d'entreprise), campagnes publicitaires (mises sous pli), réalisation de corbeilles (fruits, coques...), création et entretien de parcs et jardins (entreprises, collectivités et particuliers...)
- Mauvezin-sur-Gupie - MSE47 (40 salariés) : menuiserie, mécanique, fabrication de tricycles, entretien bâtiments, espaces verts, traçage de parkings, entretien de caddies...
- Miramont-de-Guyenne - Orthopédie-Miramont (5 salariés) : fabrication de chaussures et semelles orthopédiques, de confort et de sport
- Saint-Pierre-sur-Dropt - Festifruits (71 salariés) : conditionnement de fruits secs, d'herbes aromatiques sèches, d'épices, d'olives
- Samazan - Siège social (9 salariés) : direction générale, administration, comptabilité, trésorerie, ressources humaines.

Confrontée à des difficultés de trésorerie, APIHA a sollicité l'aide des collectivités (Région et Département) afin de redresser sa situation. Elle estime ainsi à 500 000 € son besoin en trésorerie pour poursuivre son développement et pérenniser les emplois. Un plan d'actions a ainsi été défini comprenant notamment le regroupement de la gestion administrative et de la force commerciale des entreprises Casteldélices, Festifruits et Aqui Prestations, la création d'une gamme de fruits secs et moelleux complète, la refonte de l'ensemble des grammages et visuels pour la gamme fruits secs et moelleux, la mise en place d'un partenariat industriel avec Fruit Gourmet à Allemans-du Dropt ou encore le développement du réseau export...

Soucieux d'apporter son soutien aux entreprises en difficultés, le Conseil général accorde une avance remboursable de 150 000 €. Le Département intervient ainsi à même hauteur que la Région, qui a accordé un prêt public de 150 000 € au titre de l'Aide à la restructuration financière, également conditionnée à un apport financier bancaire de 200 000 €.

Soutien à l'enseignement artistique

- **Création de chorales départementales scolaires**

Pour la première fois, le Conseil général est le maître d'orchestre d'un projet pédagogique et artistique destiné essentiellement aux collégiens du département. **A travers cette action, le Conseil général entend valoriser les initiatives musicales des collèges, favoriser les rencontres inter-établissements et donc le contact entre élèves, musiciens et professeurs.**

L'idée est donc que les élèves participent, sur la base du volontariat à des chorales par collèges et lycées, qui donneront lieu à des représentations publiques par secteur géographique, à savoir le Marmandais, le Villeneuvois et l'Agenais.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil général peut compter sur le soutien de l'association « Voix si Voix la », qui a déjà organisé un évènement similaire mais de moindre ampleur, et qui fédère les professeurs d'enseignement musical des collèges et lycées lot-et-garonnais, l'orchestre des Symphonistes d'Aquitaine, le Conservatoire d'Agen et l'école Musiquenvie.

Pour le Marmandais et le Villeneuvois, les jeunes travailleront avec l'orchestre des Symphonistes d'Aquitaine, alors qu'en Agenais, les scolaires seront associés aux symphonistes du Conservatoire d'Agen et de Musiquenvie.

Le travail a débuté dans les établissements depuis quelques semaines et **ce sont plus de 850 jeunes qui participent à ce projet départemental** (850 jeunes issus de 17 collèges et 3 lycées). Ce fort taux de participation s'explique par la double approche voulue par le Conseil général, entre la musique populaire et la musique symphonique. En effet, les jeunes travailleront sur des programmes de variété, de comédies musicales (*Starmania* notamment) et sur des musiques plus lyriques (comme l'opéra *Carmen*).

Au terme de huit mois de travail, les jeunes se produiront sur scène en mai, soit des chœurs entre 250 et 300 choristes accompagnés d'une cinquantaine de musiciens (les lieux sont encore à définir).

Pour mener à bien ce projet, le Conseil général consacre une enveloppe de 30 000 €.

Soutien aux projets communaux et intercommunaux

- **Simplifier et améliorer les dispositifs d'aide**

« *Conserver une situation saine et solide des finances départementales, mais aussi maintenir un bon niveau d'investissement et un développement équilibré du Lot-et-Garonne* », tel est le leitmotiv que Pierre Camani n'a eu de cesse de rappeler lors des réunions de concertation menées auprès des élus locaux depuis le lancement de la révision des aides aux communes et intercommunalités en février 2012. En effet, le Conseil général contraint par les sérieuses difficultés financières du moment - à l'image de la grande majorité des Départements ruraux de France - se devait d'agir de manière responsable et donc de repenser son intervention dans l'accompagnement des projets communaux ou intercommunaux.

6 réunions pour toujours privilégier la concertation

Depuis près d'un an et grâce à une concertation approfondie avec les élus de terrain, le Conseil général a réalisé un **important travail de simplification et d'adaptation de ses régimes d'aides aux collectivités**. Pierre Camani a souhaité que cette réforme concilie deux orientations majeures du Département : **conforter les équilibres financiers et préserver l'ambition de modernisation des infrastructures, des villes et des villages de Lot-et-Garonne**. En effet, bien que des économies soient nécessaires dans une période de crise particulièrement grave, le président du Conseil général a précisé à ce sujet « *qu'elles ne viendraient nullement hypothéquer l'avenir des 319 communes du Lot-et-Garonne et leur développement* ».

C'est donc dans cet esprit - la transparence, la responsabilité et l'efficacité - que le Conseil général est allé à la rencontre des élus locaux à l'occasion de six réunions territorialisées en proposant des pistes d'amélioration aux régimes d'aides aux communes et intercommunalités. Tous les maires, les présidents de communautés de communes et d'agglomérations du département ont ainsi été associés aux réflexions menées par le Département. Il n'était pas concevable en effet d'imposer une réforme. Des propositions d'ajustements ont été débattues. Une évolution est aujourd'hui définie. Elle répond aux besoins des communes, en termes d'équipement, et à ceux du Conseil général, en matière de contraintes budgétaires.

Les nouveaux régimes d'aides, qui entreront en vigueur, dès 2013 n'auront pas pour effet de diminuer le soutien financier, mais au contraire de mieux répartir les dispositifs existants en fonction de critères plus diversifiés. Les quelques 20 millions d'euros de dotations annuelles aux communes et à leurs groupements viendront donc **conforter l'accompagnement de l'investissement local, en intégrant des critères de justice fiscale et territoriale**. Ces propositions répondront au souhait partagé d'une plus équitable distribution des aides par la baisse mesurée des taux, tout en réévaluant le plafond des dépenses subventionnables.

Un coefficient de solidarité ainsi que la prise en compte des critères de priorité suivants seront également proposés :

- priorité donnée aux collectivités sans dossier en instance
- accompagnement des opérations déjà engagées
- soutien aux projets scolaires
- soutien aux dossiers de mises aux normes et d'accessibilité
- accompagnement des dossiers déjà retenus au titre de la DETR
- reconnaissance des charges de centralité.

L'indispensable redressement de notre pays exige en effet la mobilisation de tous. **Dans ce contexte, aux côtés des communes et des intercommunalités, le Conseil général est un acteur indispensable du dynamisme des territoires et de l'expression des solidarités de proximité.**

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

